

Prestations de services d'assurances - Autorisation de lancer la consultation et de signer le marché

Délibération 2021-065

Exposé

La présente consultation intervient en renouvellement des marchés de services d'assurance d'Eau de Paris qui arrivent à leur terme au 31 décembre 2021 détaillés ci-après :

- 16S0022 - Marché de services d'assurances - Lot 4 : Assurances responsabilité générale et autres risques contrat de deuxième ligne (*titulaire Gpt Cabinet Diot/ Ace European*) ;
- 16S0022 - Marché de services d'assurances - Lot 6 : Responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants (*titulaire Gpt Gras Savoye SAS/ Navigators Underwriting*) ;
- 16S0022 - Marché de services d'assurances - Lot 7 : Assistance Rapatriement (*titulaire MMA IARD*);
- 17S0159 - Services d'assurance dommages aux biens et risques annexes (*titulaire Gpt VERSPIEREN CHUBB/MAPFRE*);
- 18S0128 - Prestations de services d'assurances de véhicules à moteur (*titulaire SMACL – véhicules routiers, industriels et agricoles détenus par Eau de Paris en biens propres uniquement*).

En complément, il est proposé d'intégrer à ce support un lot de services d'assurance dédiés à la couverture Responsabilité civile décennale maître d'œuvre : risque couvert dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence (*titulaire Gpt Gras Savoye/MMA Entreprise*).

En revanche, ne sera pas intégré à cette consultation, ayant pour objet l'assurance responsabilité civile première ligne, l'assurance atteinte à l'environnement qui fait l'objet du marché 19S0062 lots 1 et 2 dont les échéances sont fixées au 31 décembre 2024. Il convient de rappeler qu'Eau de Paris avait été dans l'obligation de relancer une consultation spécifique suite à la décision de résiliation des précédents assureurs.

L'objectif du marché est :

- de regrouper au maximum les prestations d'assurances arrivant à leur terme au 31 décembre 2021 au sein d'une même consultation afin de limiter le nombre de procédures et d'homogénéiser les durées contractuelles des supports d'achat ;
- de maîtriser le coût des primes d'assurances souscrites en maintenant le niveau de couverture des risques le plus adapté à Eau de Paris.

La présente consultation est passée selon la procédure avec négociation, conformément aux articles R. 2124-4, R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique. L'allotissement retenu est le suivant :

N°	Objet du lot	Estimation HT en €	Estimation TTC en €
01	Dommmages aux biens et risques annexes	1 283 070,00	1 539 684,00
02	Responsabilité générale et autres risques contrat de deuxième ligne	141 700,00	170 040,00
03	Responsabilité civile des Mandataires sociaux et Dirigeants	21 405,00	25 686,00
04	Assistance Rapatriement	7 500,00	9 000,00
05	Services d'assurances de véhicules à moteur	150 000,00	180 000,00
06	Responsabilité civile décennale maitre d'œuvre	75 000,00	90 000,00

Pour les lots 1 à 6, les estimations sont basées sur le montant des primes forfaitaires TTC annuelles actuellement payées par Eau de Paris dans le cadre des différents contrats.

La durée de validité du marché est de 60 mois à compter de sa notification avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois pour le titulaire et de 2 mois pour Eau de Paris.

Le Conseil d'administration autorise le lancement de la consultation ayant pour objet les services d'assurance et autorise le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le marché qui en résulte.

